

TEMPS LIMITES, PÉNALITÉS FINANCIERES CHAMPIONNAT ROMAND HIVER

2016

Mode de qualification : performances tous bassins.

* Sur chaque épreuve individuelle, seuls les nageurs ayant réalisé les temps limites durant la période de qualification indiquée sur l'invitation peuvent être engagés.

* Un nageur non qualifié à titre individuel peut participer aux relais.

OPEN

JEUNESSE

M: 2001et + / D:2002 et +

Messieurs	Dames	Discipline	Messieurs	Dames
00:26.60	00:29.90	50m Libre	00:27.40	00:30.80
00:56.90	01:03.70	100m Libre	00:58.60	01:05.60
02:04.40	02:20.20	200m Libre	02:08.20	02:24.40
04:31.20	05:05.30	400m Libre	04:39.30	05:14.50
	10:26.10	800m Libre		10:44.90
18:32.90		1500m Libre	18:54.80	
00:31.20	00:34.40	50m Dos	00:32.10	00:35.40
01:06.20	01:13.00	100m Dos	01:08.20	01:15.20
02:26.20	02:41.60	200m Dos	02:30.60	02:46.40
00:34.30	00:38.90	50m Brasse	00:35.30	00:40.10
01:15.50	01:24.00	100m Brasse	01:17.80	01:26.50
02:45.10	03:01.20	200m Brasse	02:50.10	03:06.60
00:28.30	00:32.50	50m Dauphin	00:29.10	00:33.40
01:05.10	01:13.20	100m Dauphin	01:07.10	01:15.40
02:25.10	02:40.10	200m Dauphin	02:29.50	02:44.90
01:08.00	1.15.60	100m 4 Nages	01:10.00	01:17.90
02:24.00	02:42.40	200m 4 Nages	02:28.40	02:47.00
05:19.20	05:48.80	400m 4 Nages	05:28.80	05:59.30

Pénalités (rappel selon règlement RSR 3.2, Art. 3.7) :

Un nageur se verra pénalisé financièrement:

- s'il abandonne après un départ valable (**3 fois le montant de l'inscription**);
- s'il est exclu par le juge arbitre pour comportement antisportif (**3 fois le montant de l'inscription**);
- s'il a fourni des indications fausses (date de naissance, nom, prénom, licence) lors de l'inscription, (**3 fois le montant d'inscription**);
- s'il est absent au départ d'un éliminatoire sans retrait formulé dans les délais impartis (**3 fois le montant de l'inscription**);
- s'il renonce à participer à une épreuve avec classement au temps ou à une finale alors qu'une confirmation formelle de participation ou qu'aucun retrait avait été préalablement donné dans les délais (**3 fois le montant de l'inscription**);
- s'il se présente en retard ou pas du tout à la cérémonie protocolaire sans dispense du Juge Arbitre (**3 fois le montant de l'inscription**).

Un concurrent disqualifié pour des raisons techniques est exonéré de la pénalité financière.